



**Proposition de compte-rendu
de la réunion N°2 du 22 novembre 2007**

**à l'invitation conjointe du regroupement national des APP
et de l'APapp en vue de la prochaine installation
du CNOS national APP**

Maurice Monoky accueille et remercie les participants de cette deuxième réunion en vue de l'installation d'un Comité National d'Orientatation et de Suivi des APP au plan national (la première a eu lieu le 27 septembre 2007). Malgré les difficultés de transports à Paris et de la France entière, l'APapp a souhaité maintenir cette réunion, prévue depuis fin septembre. Ont participé à cette réunion :

Blandin Pascaline – Cité des Sciences ; Crouzet Delphine – DGEFP ; Deguerry Nicolas – Centre Inffo ; Feuille Julien – Conseil Régional Ile-de-France ; Fernandez Hervé – ANLCI ; Jay Anne – Bpi Centre Pompidou ; Lafon Philippe – UNFP / ESR ; Monoky Maurice – APapp ; Tétart Michel – APapp ; Vanderspelden Jean – Mission Nationale des APP.

* Maurice Monoky (APapp) présente les excuses d'un grand nombre de personnes qui auraient souhaité participer et contribuer à ce groupe de travail, mais qui n'ont pas pu se déplacer :

AFPA : Mr Vincent Destival - APapp : Mme Marie-Anne Corbin APP Rouen - APapp : Mme Nicole Rougeaux APP Arcachon - APapp : Mme Aicha Rahmouni DAFCO Nord Pas de Calais - APapp : Mr Christophe Penalver APP Pau - APapp : Mr Yannick Moricci APP Pontarlier - ANFA : Mme Dominique Faivre Pierret - Centre Inffo : Mr Patrick Kessel - CNEFAD : Mr Bernard Barthe - Conseil Régional d'Aquitaine - Conseil Régional de Picardie : Mr Granier - Conseil national de l'insertion par l'activité : Mr Jacques Dughera - ENEDAD Eduter : Mme Patricia Andriot - DGER MA : Mr Bruno Cogourdant - FAF SAB - FONGECIF Ile de France : Mme Caroline Poiednoire - DPM : Mme Cécile Cochy – MIP+ : Mr Lambert - Ministère de l'Education Nationale : Mr Michel Lemberg - OPCALIA : Mme Coryse Tetrel - Renault sas : Mr Philippe Marc - Regroupement national des APP : Mr Michel Marchand.

Maurice Monoky rappelle qu'il s'agit de la deuxième séance de travail et précise que cette première réunion avait déjà permis collectivement d'établir un état des lieux et de mettre en perspective plusieurs pistes de développement de l'activité des 450 APP, prenant en compte de la nouvelle donne fixée par la DGEFP. Au delà du consensus qui s'était dégagé sur la double pertinence de l'ancrage territorial et du fonctionnement en réseau des APP, la situation reste paradoxale et soulève beaucoup d'interrogations sur le devenir de la logique réseau et des APP eux-mêmes.

**Association de Préfiguration de l'animation nationale pour le développement de
l'activité du réseau des Ateliers de pédagogie personnalisée**

siège social : 2 rue Eiffel – BP 233 – 62004 Arras Cedex
Téléphone : 03.21.51.17.15 - Télécopie : 03.21.51.94.50



I) Partie introductive

Avant de demander à chacun des participants de se présenter et de faire d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la première séance du 27 septembre, Maurice Monoky (APapp) rappelle les principales pistes de développement des APP, en particulier autour du dispositif « APP-Entreprises » avec les OPCA et les grandes entreprises, et aussi, autour de la prise en compte de publics spécifiques (publics prioritaires de l'état, publics handicapés, sportifs de haut niveau, apprentis, etc...). Ces pistes resteront valides à condition de conserver une cohérence autour du label national et d'une dynamique inter-régionale.

Cette deuxième séance de travail vise à explorer les marges de négociation avec l'Etat, actuellement tutelle et financeur des APP jusqu'à fin 2008, et avec tous les acteurs contribuant, d'une manière ou d'une autre, à l'activité du réseau. Ces marges de négociation doivent permettre d'assurer, dans un contexte contraint et légal de régionalisation, la continuité de l'activité des APP en conservant et renforçant une certaine forme d'égalité des chances en formation, sur tout le territoire pour les publics traditionnellement accueillis et formés en APP. L'enjeu est majeur ! Il concerne plus de 200 000 apprenants par an et 3 000 professionnels.

Au regard des conclusions du récent rapport sénatorial, les membres du bureau de l'APapp restent convaincus, plus que jamais, de la pertinence du concept APP et veulent maintenir le cap, en prenant en compte la nouvelle donne qui se met en place progressivement. Pour cela, le réseau des APP a besoin d'une instance de régulation politique : le CNOS

* Julien Feuille (CR Ile de France) valide l'intégralité du 1^{er} compte-rendu et souhaite que les prochains comptes-rendus soient, non seulement envoyés par courrier avec l'invitation, mais aussi, par mail pour faciliter les échanges. L'ensemble des participants acquiesce sur cette proposition et confirme la teneur de ce 1^{er} compte-rendu : état des lieux et premières perspectives...

* Maurice Monoky (APapp), suite à ces premiers échanges, valide à son tour le compte-rendu et lance la discussion sur la nécessité de la mise en place et les modalités de fonctionnement d'un CNOS.

* Michel Tétart (APapp) donne quelques éléments historiques sur les instances qui ont permis de piloter, non pas le réseau lui-même, mais l'animation nationale. La première instance nationale a été mise en place dès la création de IOTA+ en 1985. Elle rassemblait le Ministère du travail, le Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de la Justice, la Délégation à la ville, l'ADEP, etc... Le travail de cette instance a eu des impacts positifs sur le réseau. Dès la fin de l'ADEP, cette instance a disparu.



* Maurice Monoky (APapp) argumente sur la nécessité de maintenir une haute lisibilité du label APP au niveau national. Pour cela, le réseau des APP a besoin, non seulement d'une animation nationale ou inter-régionale, mais aussi d'une instance qui définisse, ou qui participe à définir, le cadre et les règles de la gestion de ce label. Pour cela, cette instance pourrait mettre en place des groupes de travail par thème sur une échelle allant de la question du service territorial de proximité, jusqu'à celle de la mutualisation des bonnes pratiques au plan national, en passant par la question centrale de la dynamique régionale.

II) Partie : la situation en cours

L'APapp a pour objectif de trouver les moyens de ses ambitions sur trois axes de progrès : APP-Entreprises, APP et Euro-régions et APP et publics spécifiques. Pour cela, le CNOS doit être une force de proposition pour le bon équilibre entre un respect d'un cahier de charge commun (avec un label national ou inter-régional) et une approche concertée des territoires avec les Conseils Régionaux, essentiellement mais par seulement.

* Avant de donner des informations spécifiques aux APP, Delphine Crouzet (DGEFP) expose les grandes évolutions actuellement au cours au sein de l'administration centrale de l'Etat.

D'abord, Delphine Crouzet (DGEFP) décrit brièvement le travail en cours de la « Commission Lambert » sur la détection et le traitement des enchevêtrements de compétences publiques, et surtout, sur la « Révision Générale des Politiques Publiques ». Cette révision se traduit par une série d'audits de chaque administration centrale quand à l'efficacité des pratiques de l'Etat sur les dimensions régaliennes : comment mieux faire en dépensant moins ? Les premières conclusions de ces deux commissions ne sont pas attendues avant mai 2008. Ceci explique, en partie, la posture d'attente de décision de la DGEFP.

Dans ce contexte, la DGEFP qui possède aujourd'hui le label APP, déposé à l'INPI par l'état, veut finaliser, de manière sereine, la démarche nationale de confirmation de label qu'elle a initiée et pilotée. Sauf exception, cette démarche conduite par chaque DRTEFP, sera achevée fin 2007. La DGEFP souhaite mettre en valeur tous les points qualités que cette démarche a suscités localement et régionalement. La DGEFP maintient sa décision de ne plus financer la mission nationale au-delà du 31/12/2007. Dans le courant de l'année 2008, la DGEFP transférera la gestion du Label APP à la future mission nationale que l'APapp devrait faire émerger.

* Anne Jay (Bpi Centre Pompidou) souhaite avoir la confirmation du financement de l'activité des APP pour l'année 2008.



* Delphine Cruzet (DGEFP) confirme, sous réserve du vote de la loi de finance par les sénateurs, les crédits d'intervention pour les APP. A partir de 2009, la DGEFP attend les conclusions de deux missions actuellement en cours avant d'exposer ses orientations.

* Julien Feuille (CR Ile de France) souligne que les Conseils Régionaux ont besoin de connaître à l'avance les décisions concernant le type de financement, en particulier des APP (subvention ou appel d'offre). Il s'agit d'anticiper et de se mettre en accord pour leur propre mode de financement. Les services juridiques sont exigeants sur le montage des dossiers de subventionnement.

* Delphine Cruzet (DGEFP) précise qu'en 2008 la «BOP 103» qui rassemble les crédits Illettrisme, APP et FOAD, est à la disposition de chacune des DRTEFP, en fonction des priorités arrêtées par chaque Préfet de région. A partir de 2009, l'Etat pourra engager des crédits sur des actions pluriannuelles. Ce sont des intentions sous réserve de validation.

* Maurice Monoky (APapp) estime que, même si la déconcentration est totale, il y aura toujours nécessité de conserver une mission inter-régionale.

* Hervé Fernandez (ANLCI) pense que le manque de visibilité actuelle ne doit pas interdire de réfléchir à différents scénarios, bien au contraire. Cela peut être une opportunité. La première interrogation porte sur la légitimité de la future mission nationale. Quelque soit le pilote de cette mission, l'une des premières tâches devra porter sur la mesure de la disparité des territoires APP. L'autre tâche devrait se focaliser sur la mesure de l'impact du dispositif APP sur la qualification de son territoire. Une approche quantitative n'est pas suffisante. Au plan inter-régional, les APP devront disposer d'outils et d'indicateurs pour mesurer les effets de la formation APP sur la trajectoire des personnes.

* Maurice Monoky (APapp) partage ce point de vue et souligne la nécessité de caler ensemble les actions portées par des organismes relevant de l'illettrisme et des actions portées par des APP, en fonction des particularités régionales. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité du dispositif est nécessaire et utile, à condition qu'elle se réalise à la fois auprès de chaque bénéficiaire dans une dimension personnelle, et aussi, auprès des financeurs dans une logique RSI (Retour Sur Investissement).

* Michel Tétart (APapp) souligne que les APP constituent un réseau opérationnel. Cette opérationnalité directe repose sur un jeu d'acteurs politiques qui est en train de se modifier. Le retrait de l'Etat sur le financement de la mission nationale et le changement de mode de financement des APP par la DGEFP mettent «la balle au centre». A partir de là, des opportunités nouvelles se présentent pour croiser les intérêts avec d'autres partenaires, et d'autres financeurs, dont les entreprises.



* Dans cette nouvelle donne en cours d'installation, Jean Vanderspelden (Mission nationale APP) insiste sur le fait que la mission d'animation, quelle soit nationale ou inter-régionale, ne pourra pas être compatible avec une mission d'évaluation, en particulier pour gérer le label APP. Le CNOS devra aider les acteurs à trouver le bon positionnement de ces deux fonctions, nécessaires au pilotage et au développement du réseau des APP.

* Julien Feuille (CR Ile-de-France) s'inquiète de la logique de vase communicant entre Etat et Région, mal maîtrisée. La diversification des financements des APP souhaitée par l'Etat, gage de stabilité des équipes APP sur les terrains, reste aujourd'hui marginale. En Ile-de-France, les deux principaux financeurs restent l'Etat et le Conseil régional. Les financements des entreprises, directement ou indirectement via les OPCA, demeurent faibles. Le code des marchés, appliqué trop brutalement dans cette situation, peut s'avérer contraire à l'intérêt général, par exemple dans la perspective de conserver le maillage territorial fin sur la région Ile-de-France. La question du maintien d'un label avec des appels d'offre pose problème. Julien Feuille demande que l'ARF soit interpellée sur cette question.

* Hervé Fernandez (ANLCI) estime que pour éclairer les décideurs sur ces questions de mode de financements, en fonction des réalités sociales et économiques, le réseau des APP doit être en mesure de faire remonter les bonnes pratiques issues des terrains, de les mettre en valeur et de les faire partager.

* Michel Tétart exprime sa crainte de voir l'offre APP en partie déstabilisée dans cette évolution. L'une des actions prioritaires du CNOS pourrait être de trouver les conditions de maintien, à la fois du maillage territorial, et de la complémentarité de l'action des APP, au regard des autres acteurs des territoires région par région.

* Delphine Crouzet (DGEFP), en prenant l'exemple de la région Centre, rappelle la forte présence du réseau des APP dans le dispositif « Libres Savoirs » mis en place par le Conseil Régional.

* Jean Vanderspelden (Mission nationale des APP) soulève l'ambiguïté de cette présence active dans la mesure où le Conseil Régional de la région Centre ne reconnaît pas la spécificité des APP au regard du cahier des charges national. Le Conseil Régional considère les APP qu'au travers de l'offre portée par leurs organismes porteurs.

* Julien Feuille (CR Ile-de-France) confirme cette tendance de non reconnaissance par les Conseils Régionaux des outils mis en place par l'Etat, surtout dans une période où l'Etat exprime son désengagement sans assurer aux Conseils Régionaux la maîtrise des financements associés.



Selon le Conseil Régional d'Ile de France, le réseau des APP est aussi une réponse pour l'accompagnement des apprentis en difficultés au sein des CFA, soit pour des filières de pré-apprentis, soit pour des prestations sur mesure aux apprentis en cours de contrat. Le savoir-faire en termes de remise à niveau ou de développement de culture générale ou numérique sont deux atouts qui répondent à de vrais besoins sur les filières d'alternance pilotées par les Conseils Régionaux. Ces actions partenariales se développent en Ile de France. Le soutien à l'apprentissage des langues est aussi en cours dans des APP.

* Michel Tétart rappelle qu'il y a quatre ans, la DGEFP avait lancé un appel d'offre national sur une recherche-action sur cette problématique. Une trentaine d'APP avait été retenue et les conclusions étaient très positives. Faute de financement au plan national, cette action n'a pas été reconduite, même si plusieurs APP ont conservé, ou développé, des partenariats locaux avec des CFA.

* Delphine Crouzet (DGEFP) précise qu'actuellement une réflexion est en cours pour établir un noyau dur commun pour tous les CAP (Lycée et CFA) autour des compétences clés définies au plan européen.

* Avant de passer à l'examen des conditions de mise en place du CNOS (voir troisième partie) Maurice Monoky s'inquiète de voir toutes ces opportunités de collaboration sur le territoire, écrasées ou limitées par la logique marché. Qui va répondre aux appels d'offres : organismes porteurs d'APP ou les APP eux-mêmes ? Si les appels d'offre ne sont pas pondérés ou ajustés, quid de la plus-value d'un label national APP ? Quelle sera la légitimité de l'attribution de ce label ? Sera-t-il suffisamment fort pour maintenir la dimension de réponse territoriale ? Que deviendront les principes clés des APP dans cette nouvelle donne : libre entrée-sortie, réseau ouvert au territoire, autoformation accompagnée, complémentarité de l'offre sur les savoirs de base, etc... Doit-on imaginer un réseau de «franchisés» ou pas ? Entre logique de marché et intérêt général, n'y a-t-il pas un équilibre à construire ensemble ? Aujourd'hui, le devenir des APP pose beaucoup de questions, sans réponses à court terme...

III) Partie : examen du fonctionnement possible du CNOS et conclusions

* Maurice Monoky (APapp) expose les premières hypothèses du fonctionnement du CNOS en commentant un document présent dans le dossier remis à chaque participant. Ce document présente l'organisation et les missions possibles du futur CNOS.

- 1) Le CNOS donne son avis sur le projet de développement de l'APapp
- 2) Le CNOS propose les axes de progrès pour le réseau au regard du bilan annuel et du compte-rendu d'exécution des conventions signées avec les pouvoirs publics et les différents co-financeurs.



- 3) Le CNOS veille au respect des dispositions du label APP, et plus particulièrement celles relatives à l'ancrage territorial, aux sources diversifiées de financement et aux dispositions spécifiques de chaque région.
- 4) Le CNOS se réunit deux fois par an, dont une fois obligatoirement en séance plénière.
- 5) Les décisions du CNOS font l'objet d'un compte-rendu transmis à tous les membres ainsi qu'à tous les participants.
- 6) Les membres du CNOS sont les représentants des différents organismes et institutions qui participent aux fonctionnements du réseau des APP.
- 7) En tant que besoins, le CNOS fait appel des personnes qualifiées.
- 8) Les représentants des organismes avec lequel un accord de partenariat a été conclu sont membres invités du CNOS.
- 9) Le président du CNOS est choisi parmi les membres associés et invités.

L'ensemble de ces points vise à rendre le CNOS opérationnel comme instance de pilotage politique des APP au plan national. Tous ces points sont approuvés. Dans le même temps, il est demandé de préciser la répartition des membres du COS par collège. Il est rappelé que la présidence du CNOS ne devait par revenir à l'APapp.

Après discussion, la prochaine réunion, **programmée le mardi 5 février 2008**, est considérée comme la réunion d'installation du CNOS dans un lieu qui reste à confirmer (Cité des Sciences, Bpi Beaubourg, Le Sénat, etc...). Cette séance d'installation du CNOS s'inscrira dans une logique d'ouverture et d'ajustement pour viser un plan opérationnel courant 2008.

Maurice Monoky (APapp) conclut cette 2^{ème} séance préparatoire en remerciant les participants pour cette réflexion croisée.

Enfin, il souligne le caractère paradoxal de la situation actuelle, où d'un côté l'optimisme préside à moyen terme, alors que de l'autre côté, l'inquiétude à court terme est présente, en particulier sur la situation des membres de l'équipe de l'animation nationale, pour qui les contrats de travail s'achèvent fin décembre 2007. Le président de l'APapp insiste sur le fait que les moyens financiers actuels de l'APapp ne permettent pas à l'association de préfiguration d'envisager une embauche ou plusieurs embauches.

L'APapp reste entièrement mobilisée pour trouver, avec les partenaires du réseau APP, une solution rapide à cette situation délicate sur le court terme.



Liste des emails des personnes présentes :

anne.jay@bpi.fr
delphine.crouzet@dgefp.travail.gouv.fr
jean.vanderspelden@app.tm.fr
julien.feuille@iledefrance.fr
maurice.monoky@afp2i.fr
michel.tetart@app.tm.fr
n.deguerry@centre-infoo.fr
p.blandin@cite-sciences.fr

Liste des emails des personnes excusées :

app.arcachon@app.tm.fr,
app@agglo-cobas.fr,
app.pau@wanadoo.fr,
app.pau@app.tm.fr,
app.rouen.rd@app.tm.fr,
Aicha.Rahmouni@ac-lille.fr,
Bernard.Barthe@afpa.fr
bruno.cogourdant@educagri.fr,
c.piednoire@fongecif-idf.fr
CBRYCHE@cr-picardie.fr
Cecile.COCHY@social.gouv.fr
coryse.tetrel@opcalia-hn.com,
Jacques.Dughera@maisoncohesionsociale.gouv.fr,
mima@ilep.fr
m.lisowski@centre-inffo.fr
patricia.andriot@educagri.fr
philippe.marc@renault.com
media.formation@wanadoo.fr,
michel.tetart@app.tm.fr,
mmarchand@libertysurf.fr,
yannick.moricci@ac-besancon.fr
yannick.moricci@orange.fr